

Mémoire



Audiences publiques du BAPE

Le 17 mars 2003



Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

INTRODUCTION

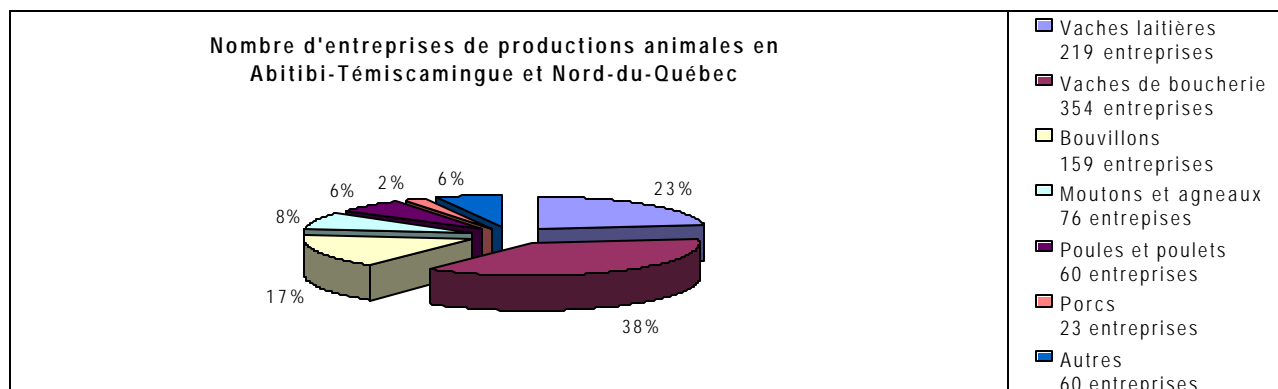
La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue est heureuse de participer aux audiences publiques du BAPE sur la production porcine du Québec. Dans le présent document, nous vous partagerons notre vision du développement de la production porcine en Abitibi-Témiscamingue. Cependant, comme les conclusions émanant des audiences auront à notre avis, éventuellement une incidence sur toute la production agricole au Québec, c'est dans cette optique plus large que nous aborderons la question. Nous sommes confiants que cet important exercice permettra de dégager une vision globale du développement porcin au Québec en conciliant économie, environnement et cohabitation. Nous espérons que les enseignements qui s'en dégageront, seront basés sur des faits et non sur des perceptions et tiendront compte des réalités agricoles et économiques différentes de toutes les régions du Québec.

LA FÉDÉRATION DE L'UPA D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue est une association agricole constituée en vertu de la *Loi sur les Syndicats professionnels* (S.R.Q. 1964, c. 146). Fondée en 1969, elle se compose de dix (10) syndicats de base et de sept (7) syndicats spécialisés. Elle regroupe huit cent quarante et une (841) entreprises agricoles¹, réparties sur les territoires des MRC du Témiscamingue, de Rouyn-Noranda, d'Abitibi-Ouest, d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or, ainsi que celles du territoire de la Baie-James. La Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts des producteurs de la région.

LE PORTRAIT DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE

La région de l'Abitibi-Témiscamingue est un vaste territoire de 64 878 km², représentant 5 % de la superficie totale du Québec. Ces vastes étendues sont partagées principalement par l'industrie minière forestière et agricole. Le graphique 1, indique la répartition des entreprises par secteurs de production animale.



La lecture de ce graphique permet de constater que les principales productions animales de la région sont le bovin de boucherie et laitier et la production d'agneaux et moutons. La production porcine est peu présente, seulement 23 entreprises déclarent des porcs. En région la production porcine s'inscrit principalement comme moyen de consolidation de l'entreprise laitière, par l'établissement de la relève sur la ferme ou comme moyen de substitution à la production laitière. Il s'agit d'un secteur de production jeune, n'ayant que très peu de vécu.

¹ En date de février 2003

Le cheptel témiscabibien a augmenté de 5 909 unités animales entre 1996 et 2001. La proportion de bovins de boucherie est passée de 58 % en 1996, à 61 % en 2001, le nombre d'ovins et de porcs a doublé, passant respectivement de 4 % à 8 % et 1 % à 2 %². Seul le cheptel laitier a régressé durant la période, passant de 34 % à 24 % en 2001. Cette régression s'explique principalement par une augmentation de la productivité des animaux, la perte de détention de quota n'étant pas un facteur déterminant dans cette diminution³.

Les producteurs et productrices agricoles de la région cultivent une superficie totale de 118 067 hectares. Il s'agit d'une diminution des superficies cultivées de l'ordre de 1 624 ha depuis 1996. Les prairies et les pâturages représentent 82 % des superficies cultivées en Abitibi-Témiscamingue. Le second rang est occupé par les céréales; une production en émergence. En effet, en 1996, on retrouvait 14 889 ha en céréales, comparativement à 19 415 ha en 2001⁴, avec le développement de la production porcine, la totalité des céréales produites sont consommées en région. Les productions de canola, maïs et autres types de cultures ne représentent qu'une très faible proportion des superficies cultivées.

Tableau 1 - Densité animale par MRC

DENSITÉ ANIMALE PAR MRC ⁵						
MRC	Unités animales		Hectares		Densité u.a./ha	
	1996	2001	1996	2001	1996	2001
Vallée de l'Or	1981	2 160	4 687	5 424	0,42	0,40
Abitibi-Ouest	12 953	16 352	37 829	39 319	0,34	0,42
Abitibi	7 860	7 512	24 551	22 667	0,32	0,33
Rouyn-Noranda	2 830	3 095	9 462	9 187	0,30	0,34
Témiscamingue	16 051	18 263	43 162	41 470	0,37	0,44
Total	41 675	47 382	119 691	118 067	0,35	0,40

Tel que l'indique le tableau 1, en région, la densité animale en 2001, varie de 0,33 u.a./ha (MRC Abitibi) à 0,44 u.a./ha (MRC Témiscamingue). La moyenne de la région correspond à moins de la moitié de la moyenne québécoise, qui est de 0,84 u.a./ha. Les données démontrent clairement que l'élevage de la région est pratiqué de manière extensive et qu'il n'y a pas de concentration animale, contrairement à d'autres régions du Québec.

Finalement, la presque totalité des entreprises possèdent les superficies nécessaires pour l'épandage de leur fumier, il n'y a que trois (3) entreprises de production animale sans sol sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, ce qui représente à peine 0,6 % des entreprises⁶.

L'AGRICULTURE ET SON IMPACT ÉCONOMIQUE POUR LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

En Abitibi-Témiscamingue, l'agroalimentaire est le troisième secteur d'activité économique d'importance. Il est responsable de la création de 11 400 emplois, soit 16 % des emplois totaux de la région. À l'échelle québécoise, 12,4 % des emplois sont reliés à l'agroalimentaire⁷. On constate d'ailleurs que le pourcentage d'emplois liés au secteur est proportionnellement plus significatif dans les régions ressources comme la nôtre.

² L'évolution des productions animales au Québec (source : UPA, août 2002).

³ En effet, la détention de quota est passée de 6094,9 kg m.g./jour en 1996 à 6045,1 kg m.g./jour en 2001 (source : Syndicat des producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue).

⁴ L'évolution des productions animales au Québec (source : UPA, août 2002).

⁵ L'évolution des productions animales au Québec (source : UPA, août 2002).

⁶ Source: rapport régional du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec.

⁷ Profil régional de l'industrie bioalimentaire.

L'agroalimentaire a une valeur de 220 000 000 \$, ce qui représente 7 % de notre produit intérieur brut (PIB). Le secteur assure la stabilité économique de la région, particulièrement lorsque les secteurs miniers et forestiers se retrouvent dans une mauvaise conjoncture.

Rappelons qu'actuellement, le taux de chômage du Québec oscille à 8 %, alors qu'il correspond à 10 % en Abitibi-Témiscamingue. Et si l'agroalimentaire n'occupait pas un rôle stratégique dans l'économie régionale, où en serions-nous en terme de chômage?

L'agriculture, de façon plus particulière, génère 85 millions. On considère que pour chaque entreprise agricole existante, six emplois directs et indirects sont créés. Une entreprise moyenne génère un chiffre d'affaires qui oscille à 105 000 \$. En plus de jouer un rôle important dans l'économie régionale, l'agriculture assure l'occupation du territoire des localités rurales et la beauté du paysage. Elle contribue aussi à l'industrie touristique (sentiers de motoneiges, VTT, pistes cyclables etc).

Fondamentalement, l'agriculture, est-il important de le rappeler, assure la sécurité alimentaire du pays en fournissant des aliments sains pour nourrir la population. Les producteurs et productrices garantissent ainsi à la société son autonomie et son indépendance alimentaire sans lesquelles elle n'a pas le sentiment d'être véritablement maître de sa destinée.

Les producteurs et productrices agricoles sont des gens impliqués dans leur communauté. Par leur implication, ils contribuent ainsi à améliorer la qualité de vie et l'essor économique. Il n'est pas rare de voir tous les membres d'une même famille être engagés, selon leur champ d'intérêt, dans un organisme ou un autre. Les producteurs et productrices agricoles sont profondément enracinés dans leur milieu. On déménage difficilement un producteur de sa localité.

On constate aussi que les municipalités à caractère agricole ne discutent pas de fermetures d'écoles; on y maintient le bureau de poste, la station d'essence et le dépanneur, etc. Malheureusement, toutes ces préoccupations sont plus présentes dans les municipalités où l'agriculture est moins significative.

Un exemple éloquent mérite ici d'être présenté. Il y a quelques années, le gouvernement avait investi 20 millions de dollars pour favoriser l'ouverture d'une mine à Destor; petite municipalité au Nord de Rouyn-Noranda. Bien que la mine ait été en exploitation une dizaine d'années, elle est aujourd'hui fermée. On tente par tous les moyens de recréer une dynamique économique dans cette municipalité. En parallèle, si on la compare à une municipalité comme St-Eugène-de-Guigues, avec un secteur agricole actif, la dynamique et les services qui y sont offerts sont d'autant plus complets. Sa viabilité à long terme est sûrement moins menacée grâce à la présence de l'agriculture. Et si le gouvernement avait plutôt opté, il y a 10 ans, d'investir 20 millions de dollars pour démarrer 20 nouvelles fermes à Destor? Qu'en serait-il de la dynamique économique et sociale de la municipalité? Nous sommes profondément convaincus que la municipalité se porterait mieux et serait un exemple de dynamisme local envié, mais malheureusement ce n'est pas le choix qu'on a fait.

AGRICULTURE RÉGIONALE ET ENVIRONNEMENT

Afin de traiter de ce point correctement, il est incontournable de présenter le portrait environnemental régional et de faire la démonstration que les producteurs et productrices agricoles se sont engagés dans une démarche environnementale.

Le portrait environnemental régional

L'objectif de cette partie n'est pas de faire un portrait exhaustif de la situation environnementale de notre région, mais plutôt de démontrer que la problématique des régions à forte concentration porcine n'est pas présente sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Avec l'entrée en vigueur du REA en juin 2002, le principal indice de pollution agricole est passé de la norme azote à la charge de phosphore.

Tableau 2 Bilan phosphore par MRC

MRC	Bilan de phosphore (kg de P ₂ O ₅ / ha) ⁸
Vallée de l'Or	12.93
Abitibi-Ouest	-8.94
Abitibi	-9.93
Rouyn-Noranda	-10.18
Témiscamingue	-5.68

La lecture du tableau 2 démontre clairement que malgré l'augmentation du cheptel et de la densité animale, le bilan phosphore est toujours négatif. De plus, le tableau fait état de la pauvreté des sols de la région en phosphore. D'ailleurs 75,6 % des sols de l'Abitibi-Témiscamingue sont classés pauvres alors que les sols riches et excessivement riches représentent à peine 3,4 % des superficies⁹. Aussi, tel qu'indiqué précédemment, les sols de la région sont dans une grande proportion (82 %) recouverts à l'année (foin et pâturage), ainsi la perte de matière organique, d'érosion et de compaction est minime.

Sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, il y a trois zones d'activités limitées (ZAL). La présence d'élevages porcins à Fugèreville et Laverlochère explique que ces municipalités soient en surplus. Par contre, pour Val-d'Or, la situation s'explique mal, car il y a un seul producteur d'œuf de consommation qui fait le traitement complet de ses fumiers et les vend comme fertilisant domestique. En fait, il s'agit d'une erreur administrative du ministère de l'Environnement car certaines municipalités en surplus devaient être retirées de la liste si elles répondaient à certains critères¹⁰. L'application de ces critères aurait du retirer Val-d'Or de la liste des ZAL car cette municipalité répondait à deux des trois critères élaborés.

Au chapitre de la qualité de l'eau, la principale lacune de la région en cette matière est la présence des animaux aux cours d'eau. Environ 60 % des animaux ont encore accès aux lacs et rivières pour s'abreuver et se rafraîchir¹¹. De plus, le ministère de l'Environnement, dans son portrait régional déposé lors de la deuxième partie des audiences, indique que les rivières La Loutre au Témiscamingue et Dagenais en Abitibi-Ouest sont plus vulnérables à subir des pressions liées aux activités agricoles. S'il est vrai que ces deux rivières sont situées dans les MRC où la densité animale est la plus élevée, aucune étude ne vient confirmer l'impact du secteur agricole sur la qualité de l'eau de ces rivières.

Au niveau de la qualité de l'air, la faible densité des élevages en région n'occasionne que peu d'inconvénients reliés aux odeurs. La majeure partie du territoire étant sous couvert forestier, ces boisés agissent comme brise-vent naturels. De plus, les ouvrages de stockages et les installations d'élevage sont, de façon générale, installées au-delà des distances minimums requises des résidences, immeubles protégés et périmètres urbains. En effet, la proportion des unités animales situées à l'intérieur des distances proposées est inférieure à 10 % pour les périmètres d'urbanisation et inférieure à 20 % pour les immeubles protégés, les maisons d'habitation et les chemins publics¹². Aussi, la majorité des fumiers étant gérés sous forme solide, ceux-ci occasionnent une charge d'odeur moins importante que des lisiers. En région, les déjections de 87,4 % des unités animales sont gérées sous forme solide¹³.

⁸ L'évolution des productions animales au Québec (sources : UPA août 2002).

⁹ Idem 8

¹⁰ Les trois (3) critères élaborés par le ministère de l'Environnement afin d'exclure une municipalité en surplus de la liste des ZAL étaient les suivants:

- Territoire agricole couvrant moins de 10 % de la municipalité;
- Moins de trois (3) producteurs agricoles dans la municipalité;
- Municipalités isolées géographiquement.

¹¹ Le portrait agroenvironnemental de l'Abitibi-Témiscamingue (source : MAPAQ, novembre 2002).

¹² Source : rapport régional du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec.

¹³ Source : rapport régional du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec.

Finalement, la région a peu recours aux produits chimiques tels les pesticides et les engrais minéraux, le rapport régional du portrait agroenvironnemental des fermes du Québec rapporte que seulement 9 % des superficies en culture reçoivent des herbicides et 35 % des superficies sont réceptrices d'engrais minéraux. Soulignons qu'une augmentation de la production porcine en région permettrait de réduire l'utilisation des engrais minéraux.

Engagement des producteurs et productrices en regard de l'environnement

Malgré un cadre réglementaire des plus contraignants¹⁴, des incertitudes quant à la reconduction de pratiques jusque là reconnues¹⁵, de l'absence de solution alternative¹⁶, d'exigences administratives toujours plus lourdes¹⁷ et de l'absence de reconnaissance financière, les producteurs et productrices agricoles de la région sont sensibilisés et sont très actifs en ce qui a trait à la mise aux normes environnementales.

Dans un premier temps, indiquons qu'il y a trois Clubs conseils en agroenvironnement. Cent trente-cinq fermes sont membres, dont quatre en production porcine. En plus de l'encadrement technique des fermes membres, les clubs font des activités d'information en agroenvironnement. De plus, la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue a à son service, depuis l'été 1998, un agent en agroenvironnement. Cette personne répond aux questions des producteurs et productrices et organise des journées d'information qui traitent de stratégie agroenvironnementale. Depuis 1999, 28 activités ont regroupé plus de 1 469 participants, l'Annexe 1 détaille les activités organisées par l'agent. Aussi, le MAPAQ organise également des activités en agroenvironnement. Au cours de l'année 2001-2002, 9 activités ont été tenues où 633 producteurs et productrices ont été rejoints¹⁸. Ces données démontrent clairement l'intérêt et l'implication des producteurs et productrices en ce qui concerne la protection de l'environnement, notons qu'il s'agit toujours d'une participation volontaire.

Dans un second temps, il importe de mentionner que les producteurs et productrices agricoles de la région travaillent activement afin de se conformer aux normes environnementales. À cet égard, le tableau 3 indique le nombre de certificat d'autorisation émis entre 1997 et 2002 par le MENV, malheureusement, le MENV n'est pas en mesure de détailler plus spécifiquement ces données. Ainsi, il est impossible de connaître le nombre de certificat émis pour des nouveaux lieux d'élevage, pour l'érection d'un ouvrage de stockage, pour une augmentation de cheptel ou autres.

Tableau 3 - Certificats d'autorisation émis par type d'élevage

Certificat d'autorisation	1997-2002	Type d'élevage			
		Suidés	Bovins de boucherie	Bovins laitiers	Autres
	196	13	67	93	23

Parallèlement, le MAPAQ, via son programme Prime-vert, volet structures d'entreposage, a aidé financièrement la réalisation de 119 projets que ce soit des fosses en béton, des lagunes ou des scénarios issus du Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie.

Les données du MAPAQ et du MENV ne font pas état des initiatives privées en regard de la protection de l'environnement, tel que l'utilisation d'engrais vert, la protection des bandes riveraines et le contrôle de la

¹⁴ REA, RCES, Politique nationale de l'eau, code de gestion des pesticides, etc.

¹⁵ Incertitudes quant à la reconduction du Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie et quant au maintien de la pratique des amas aux champs après 2005.

¹⁶ Notamment l'absence de solutions alternatives au stockage étanche en production ovine.

¹⁷ Exigences du bilan phosphore et du PAEF.

¹⁸ Source : Rapport annuel 2001-2002, MAPAQ, direction régionale Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

fertilisation. Aussi, des producteurs et productrices agricoles ont réalisé des aménagements afin de contrôler la pollution émanant de leur élevage, aménagement non compris dans le Guide et non subventionnable et dont aucune statistique n'existe.

De plus, les producteurs et productrices sont conscients de la problématique reliée à la présence des animaux dans les cours d'eau en région, tel qu'indiqué précédemment, 60 % des animaux ont accès aux cours d'eau. Il est intéressant de constater que 30 projets¹⁹ ont été réalisés durant l'année 2002-2003 afin de clôturer les cours d'eau et installer des abreuvoirs alors que le REA venait à peine d'entrer en vigueur et imposait l'échéancier de 2005. Ces projets ont également bénéficié du support de Prime-vert par le volet réduction de la pollution diffuse.

AGRICULTURE RÉGIONALE, OCCUPATION DU TERRITOIRE ET COHABITATION

Les producteurs et productrices agricoles de la région ont à cœur le développement de l'agriculture dans un souci de cohabitation harmonieuse. À cet égard, il est important de rappeler que le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est suffisamment vaste et inoccupé afin de permettre l'établissement de nouvelles entreprises de production animale en dehors des noyaux villageois, urbains et des zones de villégiatures et de minimiser les impacts sur les populations qui y vivent. À cette fin, la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue s'est dotée d'une politique d'aménagement afin de favoriser l'implantation harmonieuse des résidences en zones agricoles. Il est donc faux de croire que l'UPA refuse catégoriquement tout développement autre qu'agricole. De plus, l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par la CPTAQ, démontre qu'il est possible de tenir compte des particularités régionales dans l'application d'une loi et de permettre le développement en zone agricole.

Cependant, par leur pouvoir de réglementation, les municipalités peuvent exercer un contrôle sévère de l'agriculture sur leur territoire et nuire à l'implantation de nouvelles entreprises. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour réglementer la zone agricole. De nombreuses municipalités ont adopté un Plan d'intégration et d'implantation architectural (PIIA). Si l'essence de ce genre de règlement vise l'implantation et l'architecture des constructions ou l'aménagement des terrains, les municipalités l'utilisent plutôt afin de s'accorder un pouvoir discrétionnaire de gérer les nuisances générées par des projets d'élevage²⁰. D'autres municipalités ont choisi de limiter le nombre d'unités animales par projet, ont interdit la production sur fumier liquide et solide ou ont interdit le développement de certaines productions dans certains secteurs de la zone agricole.

Il est décevant de constater les comportements de certaines municipalités alors que les producteurs et productrices de la région ont pris des initiatives afin de favoriser un bon voisinage. Aussi, de manière plus collective, rappelons la participation essentielle des producteurs et productrices au développement des réseaux de sentiers de motoneiges, VTT et pistes cyclables, à la valorisation des boues municipales et de papeteries, à l'assainissement des eaux usées municipales par la localisation des bassins d'épuration sur les terres agricoles. Ces actions contribuent au développement et au maintien du tissu social régional.

Finalement, alors que la Loi 184 devait venir reconnaître un véritable droit de produire aux producteurs et productrices agricoles, le constat après un peu plus de 18 mois d'application demeure que le droit de produire est un concept illusoire. Heureusement, il appert que 94 %²¹ des Québécois font confiance aux producteurs et productrices agricoles, comme quoi tout n'est pas perdu.

¹⁹ Portrait bioalimentaire régional, Abitibi-Témiscamingue (source : MAPAQ, déposé aux audiences publiques sur le développement de la production porcine, novembre 2002).

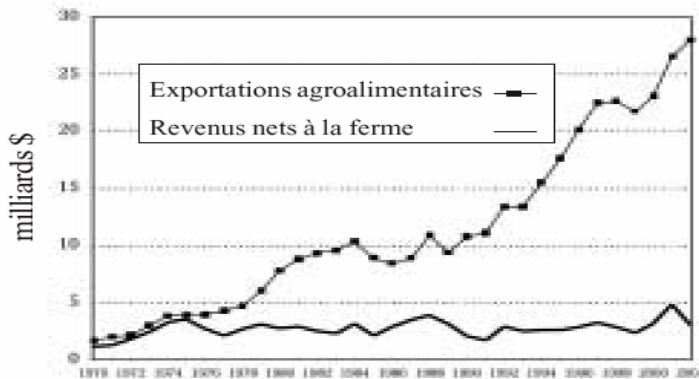
²⁰ Voir à cet effet, le jugement rendu dans le dossier Ferme Geléry inc. c. municipalité de Laverlochère, c.s. 610-05-000203-013, jugement rendu le 27 novembre 2001.

²¹ Sondage réalisé par Léger Marketing, février 2003.

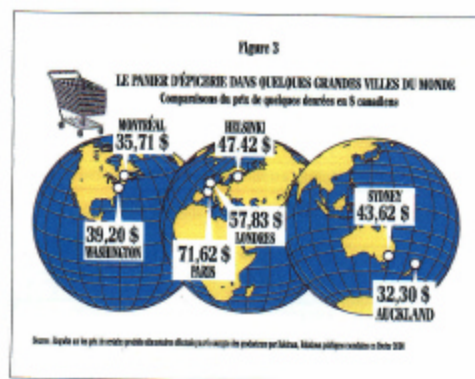
PRÉOCCUPATIONS DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES AGRICOLES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Depuis maintenant près de 5 ans, les entreprises agricoles se sont investies activement dans la protection accrue de l'environnement. L'opinion publique semble oublier tous ces efforts et se laisse plus facilement entraîner dans le mouvement médiatique défavorable à la pratique agricole des années 2000, faisant ressortir les cas pathétiques, qui ne représentent pas la large réalité agricole de la région et du Québec.

En plus de subir les pressions médiatiques et d'avoir à se conformer à des exigences réglementaires de plus en plus sévères, les revenus des entreprises agricoles ne cessent de stagner, voire diminuer. En effet, selon l'enquête réalisée par Le Canadien Center for Policy Alternatives, le revenu net des entreprises est resté stable, pendant que les exportations n'ont cessé d'augmenter depuis trente ans.



Bien que le gouvernement et les consommateurs demandent toujours davantage en matière environnementale, de salubrité des aliments, de bien-être des animaux, d'amélioration de la productivité, ils laissent les producteurs relativement seuls pour relever ces défis. En effet, le gouvernement canadien a réduit ses aides liées à l'agriculture de 5,1 milliards en 1991 à 2,6 milliards de dollars en 2002, réduisant ainsi son intervention de 50 %. De façon plus globale, la part des dépenses fédérales dédiées au secteur agricole représente aujourd'hui 1,7 % du budget total, alors qu'en 1991 il représentait 3,67 %. Durant cette même période les dépenses totales du gouvernement fédéral ont même augmenté de 12 %. Au niveau québécois, le gouvernement n'a pas été plus généreux dans sa contribution à l'agriculture. Son support est de son côté, passé de 661 millions à 624 millions durant la même période. Par rapport à son budget total, il consacre maintenant 1,30 % de son budget à l'agriculture comparativement à 1,97% en 1991²². Pourtant, malgré ce soutien restreint de l'État, le consommateur peut toujours compter sur l'un des paniers d'épicerie le moins cher au monde



²² Source : Comptes publics du Canada, plusieurs années et Comptes publics, à partir de 2001-2002, les budgets du gouvernement du Québec.

De plus, dans un contexte de mondialisation des marchés, les producteurs d'ici doivent compétitionner avec une agriculture mondiale plus soutenue par l'État. En effet et malgré les préjugés, le soutien gouvernemental fédéral est l'un des plus faibles au monde.

Canada :	0,78 % du PIB
États-Unis :	1,05 % du PIB
Union européenne :	1,49 % du PIB

Cette situation crée évidemment une pression importante sur le maintien des entreprises agricoles. Comme citoyens, nous sommes convaincus que le gouvernement doit investir pour assurer un système de santé universel accessible à tous. Ne devrions-nous pas faire le même parallèle avec la nécessité et la pertinence de soutenir l'accessibilité à une alimentation saine, un besoin de base au même titre que la santé?

La prise en main des entreprises agricoles pour protéger davantage l'environnement et produire des aliments sains est une priorité sur laquelle nous nous sommes engagés et que nous voulons respecter. Il en va de la transmission d'un patrimoine familial de qualité pour la génération future. Cependant, il faut qu'aujourd'hui les entreprises puissent faire vivre décemment leur famille et leur assurer une qualité de vie équivalente au reste de la société. La situation actuelle des entreprises agricoles, en plus d'avoir des incidences sur sa rentabilité, fragilisant ainsi son avenir, affecte le moral et le dynamisme des producteurs et productrices agricoles. En région, nous sommes actuellement à cette croisée des chemins. Les producteurs veulent développer et protéger l'environnement dans un souci de cohabitation le plus harmonieux possible, mais financièrement, ils ont de plus en plus de difficultés à suivre le mouvement d'exigences toujours croissant, sans support financier adéquat. Cette réalité risque d'avoir des incidences importantes pour le développement économique et social de la région. Déjà, un démantèlement accru a été constaté. Ainsi, au cours des 10 dernières années, la région a perdu près de 25 % de ses fermes alors que dans le reste de la province, on en perdait 10 %. Pour une région comme la nôtre, où la situation économique est très préoccupante et où le seuil critique du maintien des services liés au secteur agricole inquiète, une intervention structurante et adaptée doit être faite, dans le contexte où il ne reste que 841 fermes réparties sur un territoire grand comme la Belgique toute entière. On évitera ainsi la concentration des entreprises ou l'achat par des intégrateurs et maintiendront les fermes familiales. Cette réalité se doit d'être prise en compte par le BAPE, dans un souci de maintien du tissu économique, environnemental et social des régions ressources.

Il est clair que si un accompagnement de l'État ne vient pas et si on ne laisse pas un temps raisonnable pour apporter les correctifs (équité avec les autres secteurs, monde municipal entre autres), il sera difficile pour une jeune région agricole de demeurer en contrôle de sa production par des fermes de type familial.

DEMANDES DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Dans le contexte mondial de marché, les producteurs et productrices agricoles réitèrent leur ouverture à répondre aux exigences du marché. Cependant, des modifications réglementaires et un accompagnement accru doivent être envisagés, si on veut conserver un modèle d'agriculture basé sur l'entreprise de taille familiale, dispersé sur l'ensemble du territoire.

Si on laisse la situation actuelle se poursuivre (exigences toujours de plus en plus sévères et peu de support financier, moral et social aux producteurs et productrices), la concentration vécue dans les chaînes de distribution risque de se reproduire à l'échelle de la production.

C'est pourquoi, les audiences publiques du BAPE sont une excellente occasion pour le gouvernement, à partir des commentaires, de prendre du recul et d'y dégager une vision plus globale du développement économique, environnemental et social de l'agriculture.

Pour réussir à atteindre cet objectif, les producteurs et productrices agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue souhaitent vous partager leur vision et les pistes de solutions qui se doivent d'être envisagées pour maintenir et développer l'agriculture en région dans le respect environnemental et social.

- ◆ Les règles environnementales ne doivent plus être des règles de mur à mur, appliquées uniformément, peu importe l'état de la situation. Le moratoire en production porcine dans une région comme la nôtre a été une mesure draconienne, qui a bien failli nous faire perdre un projet de 3^e transformation. Avec acharnement, les promoteurs ont réussi à trouver une solution à un règlement qui n'avait pas de sens chez nous. Cependant, bien que nous ne croyons pas au mur à mur, il nous apparaît opportun, de compter sur un règlement provincial qui donnerait des balises à respecter, variables et adaptées aux risques environnementaux. L'exemple de la Loi 23, nous apparaît un modèle à suivre. Ainsi, on s'attaquerait aux problèmes à la source, plutôt que d'obliger des interventions massives partout. Actuellement, le gouvernement adopte et prescrit le même médicament à tous les producteurs et productrices agricoles, alors qu'ils ne souffrent pas de la même maladie et que certains ne sont pas malades. Il faut donc moduler, c'est essentiel. L'analyse ferme par ferme, favorisera une telle modulation. Cependant les changements environnementaux qui devront être apportés par les entreprises, un laps de temps raisonnable devra être laissé pour apporter les correctifs et ne pas mettre l'entreprise dans une situation financière précaire.
- ◆ Pour poursuivre le chantier de protection accru de l'environnement, des mesures d'accompagnement financières additionnelles doivent être envisagées pour soutenir mieux et davantage les entreprises agricoles dans cette démarche. En matière de protection de l'environnement le gouvernement a toujours supporté les industries, les municipalités dans leur cheminement. Nous réclamons des aides équivalentes. La protection des ressources, c'est aussi une responsabilité de société.
- ◆ En région, comme la production porcine est en processus d'établissement, nous souhaitons qu'elle se fasse de façon dispersée sur le territoire pour éviter toutes formes de concentration. Ainsi, en fonction de la détention de phosphore dans les sols, nous allons privilégier l'établissement d'un nombre limité de porcheries par municipalité.
- ◆ Des mesures incitatives devraient être mises en place pour favoriser le développement des productions animales dans les régions à moins forte concentration.
- ◆ Pour contrer le phénomène grandissant de l'intégration, des mesures d'accompagnement équivalentes devraient être offertes aux producteurs et productrices agricoles pour que d'autres alternatives soient envisageables pour démarrer et développer l'agriculture. En ce sens, un support financier équivalent et des services-conseils de pointe doivent être disponibles pour concurrencer le phénomène.
- ◆ Pour favoriser l'établissement en agriculture et assurer la transmission du patrimoine familial d'une génération à l'autre et ainsi l'avenir de l'agriculture, une politique d'aide à l'établissement devrait être adoptée. De cette manière, le développement de toutes les productions serait davantage encouragé.
- ◆ Que les techniques et les pratiques recommandées pour assurer la protection de l'environnement soient reconnues et éprouvées avant d'en faire une application élargie dans les entreprises agricoles. Et lorsqu'elles seront reconnues, qu'elles puissent être utilisées sur une période relativement certaine, pour ne pas reprendre les travaux réalisés.

- ◆ Les politiques agricoles de la sécurité du revenu, de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective ont jusqu'ici eu un impact positif sur le maintien des fermes familiales. Ces mesures doivent donc être maintenues et encouragées.
- ◆ En ce qui concerne le principe d'écoconditionnalité, nous réitérons notre engagement face au concept. Cependant, nous privilégions des mesures incitatives à la protection de l'environnement plutôt que l'application de mesures coercitives. Par exemple, la protection accrue de l'environnement obtiendra une bonification au régime de sécurité du revenu. Les grands psychologues considèrent que l'approche de renforcement donne des résultats probants et cela est prouvé. On pourrait sûrement s'en inspirer au niveau agricole. Pour mettre en œuvre ce concept, des sommes additionnelles doivent obligatoirement accompagner son application.
- ◆ Pour s'assurer d'un cheminement constant du secteur agricole en matière de protection de l'environnement, une rémunération adéquate des propriétaires devra être obtenue. Actuellement, un producteur doit investir 5,00 \$ pour retirer un revenu de 1,00 \$. Présentement, un écart important entre les producteurs et le reste de la société est en train de se créer en terme de rémunération. Il est clair que l'amélioration de la productivité de la production agricole a été transférée au consommateur. La seule façon d'augmenter le revenu net de l'entreprise actuellement est d'augmenter sa taille pour obtenir une meilleure rémunération. Dans ce sens, une réforme globale du modèle du coût de production doit être envisagée pour rémunérer de façon adéquate le producteur.
- ◆ Comme la qualité de l'eau préoccupe les producteurs, les productrices et les consommateurs, mais qu'aucune étude ne peut faire la démonstration claire de la source de pollution des lacs et cours d'eau, la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue est disposée à contribuer à l'analyse régionale des deux principaux bassins versants où l'agriculture est présente. On fait référence ici aux rivières la Loutre et Dagenais. Les résultats de cette étude devraient nous permettre d'identifier plus clairement les problèmes, s'il y a lieu, et d'apporter les correctifs adéquats.
- ◆ En terme de cohabitation, l'implantation de nouvelles entreprises animales et particulièrement en production porcine ne devrait pas se faire à proximité des villages, des zones de villégiatures et en bordure des lacs, selon les recommandations prévues dans les orientations gouvernementales. Déjà, des propositions claires en ce sens ont été exprimées au monde municipal et nous croyons que cette alternative doit être privilégiée. Cependant, l'adoption de règlements municipaux pour y arriver est proscrite, puisque plutôt que de favoriser le dialogue entre le monde agricole et municipal, il encourage la confrontation.
- ◆ Le traitement des lisiers ne devrait pas être une piste de solution à la gestion des fumiers dans une région comme la nôtre. Il faut se rappeler que l'on dispose du double de superficies nécessaires à l'épandage du fumier actuellement produit. L'approche de traitement favoriserait la concentration des entreprises et encouragerait le développement de l'intégration.
- ◆ Comme région disposant de deux abattoirs de porcs et que l'on souhaite assurer le développement de la transformation (secteur névralgique et fragile du développement des régions ressources) leur approvisionnement devrait guider le développement porcin. Une production maximale de 150 000 porcs devrait être développée en région. En terme de charge phosphore additionnelle, on évalue selon les calculs du MAPAQ que la charge passera de 27 kg de P²O⁵/ha à 33 kg de P²O⁵/ha.
- ◆ Pour favoriser la consommation de produits québécois de haute salubrité, leur achat devrait être encouragé, voir obligatoire, par les chaînes de distribution et/ou les institutions gouvernementales. Ainsi, le consommateur, en plus d'encourager l'économie québécoise, connaîtra le contexte de production et de protection de l'environnement associé à la production de ces aliments.

CONCLUSION

La Fédération régionale de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue est heureuse d'avoir pu vous partager notre vision du développement agricole et plus particulièrement de la production porcine.

Il est clair que la région dispose d'un grand potentiel de développement par la qualité et la quantité de sols disponibles. De plus, la faible concentration de la production permettrait un tel développement, en assurant la protection de l'environnement et le maintien de la qualité de vie en milieu rural. Nous en faisons déjà la démonstration.

Nous croyons nous aussi qu'il faut protéger l'environnement pour transmettre à nos enfants une entreprise viable à tous les égards. Il faut cependant que les exigences environnementales soient reliées à un problème réel. Dans ce sens, une réglementation mur à mur ne saurait être opportune. Nous réclamons aussi, un support additionnel de l'État pour compléter ce chantier. Il en va du maintien des fermes familiales, car plus les exigences seront sévères et l'aide inadéquate, plus les fermes se concentreront au détriment du développement agricole des régions. Ce que nous réclamons, ce n'est que l'équité avec le reste de la société : c'est-à-dire, vivre de l'agriculture de manière à se donner une qualité de vie intéressante et une juste rémunération. Et ce, pour que d'autres après nous, aient eux aussi le goût de pratiquer un des plus beaux métiers du monde, celui d'agriculteur.

ANNEXE 1

1999	Activités	Lieu	Nb de participants
	Journée sur la gestion optimale des fumiers	Amos Guigues La Sarre	28 participants 37 participants 45 participants
	Soirée d'information sur l'agroenvironnement	St-Eugènes de Guigues	15 membres
	Journée d'information sur le drainage	Senneterre	15 producteurs
	Kiosque sur l'agroenvironnement à une exposition agricole	Guigues	Environ 50 personnes sont passées au kiosque
2000	Activités	Lieu	Nb de participants
	Colloque sur la gestion des cours d'eau en milieu agricole	La Sarre Amos Guigues	43 participants 17 participants 29 participants
	Séance d'information sur la valorisation des fumiers	Guigues	47 participants
	Journée de visite sur les structures d'entreposage conventionnelles	Témiscamingue	30 participants
	Séance d'information sur les différents amendements du sol (boues et cendres de papetières, BRF)	Rouyn-Noranda	8 participants
	Information sur la réduction des herbicides	Témiscamingue	47 participants
	Démonstrations au champ sur la lutte intégrée	Laverlochère Palmarolle	24 participants 18 participants
	Visites des sites conformes du réseau d'essai de 5 fermes en production bovines	Gallichan	106 personnes
	Visite et conférence sur les pâturages tardifs de la station de recherche de New Liskeard	New Liskeard	46 participants
	Visite à la papetière Norkraft	Lebel sur Quévillon	15 participants
	Profil des sols	Ste-Rose de Poularies	20 participants
2001	Activités	Lieu	Nb de participants
	Colloque sur la gestion des pâturages (régie, pâturage tardif, abreuvement des animaux)	Amos	80 participants
	Conférence sur les marais filtrants	La Sarre	33 participants
	Tournée d'information régionale, mise en conformité environnementale pour le bovin de boucherie	St-Bruno-de-Guigues La Sarre Amos	100 participants
	Visites de sites avec différentes structures d'entreposages	Palmarolle et Roquemaure	34 participants
	Conférence sur la récupération et le traitement des eaux de laiterie et de lavages	Rouyn-Noranda	33 personnes
	Conférence sur la valorisation des fumiers d'ovins		7 personnes
	Démonstrations des épandeurs avec rampe auprès des producteurs qui gèrent leur fumier sous forme liquide	St-Eugènes de Guigues Fugèreville Palmarolle Malartic	11 participants 15 participants 20 participants 27 participants
	Conférence sur la gestion des odeurs	St-Bruno de Guigues	27 participants
	Démonstration et information sur la remise en culture des terres en friches	Fugèreville	21 producteurs
	Les pâturages, une ressource sous estimée	La Sarre St-Bruno de Guigues	29 participants 15 participants
	Activité au champ sur la gestion des	Laverlochère	9 participants

	pesticides, moins et mieux	Palmarolle Vassan	10 participants 3 participants
	Colloque sur la production porcine	Lorrainville	172 personnes
2002	Activités	Lieu	Nb de participants
	Journées de visites des sites conforme du réseau d'essai de 5 fermes en production bovines	Amos La Sarre St-Bruno de Guigues	110 producteurs
2003	Activités	Lieu	Nb de participants
	Tournée d'information sur les sols (drainage, chaulage et matières fertilisantes)	La Sarre Amos Guigues	28 participants 24 participants 21 participants